

Enfin, l'esprit—sinon la lettre—de l'accord prévoyant la réconciliation des deux gouvernements vietnamiens, le respect des droits civils et de la liberté de parole, ainsi que la tenue d'élections a été rendu inopérant par l'emprisonnement et la torture, pour des motifs politiques, de milliers de citoyens.

Dès le début, il est apparu qu'en raison de son rôle d'observateur, la CICS ne serait pas en mesure d'imposer une paix dont les belligérants eux-mêmes ne voulaient pas. A mon avis, après s'être honnêtement efforcé d'appliquer les termes de l'accord, le Canada est parfaitement en droit d'affirmer qu'il a rempli ses engagements à cet égard.

Le Canada partage avec les autres pays du monde une obligation à laquelle son retrait de la CICS ne saurait en rien le soustraire. Je veux parler de l'obligation que nous avons d'intervenir, pour des motifs humanitaires, en faveur des civils détenus dans les prisons et les camps sud-vietnamiens. Malgré les démentis, des sources parfaitement fiables, notamment le Conseil mondial des Églises, Amnesty International, sans compter le très grand nombre des témoins impartiaux, dont certains ont parlé à nos propres députés ces derniers jours, ont fourni des rapports circonstanciés à l'appui de ces allégations.

L'emprisonnement s'accompagne de torture, de détention après expiration de la peine, et de détention sans procès. On compte parmi les personnes ainsi détenues notamment celles qui seraient le mieux en mesure de faire une réalité de la réconciliation nationale prévue aux termes de l'accord de Paris.

Le Canada ne peut évidemment pas régler ce problème à lui seul, mais il peut faire tout en son pouvoir pour éveiller l'opinion publique mondiale à ce sujet. Le général Thieu et son régime dépendent entièrement des fournitures américaines en armes et munitions. Le gouvernement américain contribue dans une large mesure au budget du régime Thieu, qui ne pourrait pas gouverner sans l'aide massive des Américains.

Nous sommes d'avis que le gouvernement canadien devrait de toute urgence prier le gouvernement américain et le peuple américain de faire en sorte que le gouvernement Thieu tienne compte de l'opinion mondiale sur cette question humanitaire. Cette action ne constitue pas une intervention dans les affaires internes du Vietnam du sud. Elle est en accord avec la tradition bien établie du droit international qui permet d'intervenir lorsque les droits fondamentaux des hommes sont bafoués sur une vaste échelle.

Il ne me reste que quelques mots à ajouter, monsieur l'Orateur. J'aimerais, en terminant, dire...

Des voix: Bravo!

M. Brewin: Merci. J'aimerais en terminant, dire que les opérations de maintien de la paix...

Des voix: Bravo!

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, certaines personnes peuvent ne pas comprendre l'importance de ces questions, mais je crois que la plupart des députés la comprennent.

Des voix: Bravo!

M. Brewin: Les opérations de maintien de la paix et l'utilisation d'équipes d'observateurs n'ont pas été discréditées par les événements récents. Je dirais même que les Canadiens, en particulier, au sein de la CICS se sont comportés d'une façon des plus honorables. Les opérations de maintien de la paix et les équipes d'observateurs

Voies et moyens

demeurent, comme elles l'étaient par le passé et le seront dans l'avenir, un important instrument dans l'instauration de la paix.

Déclarer, après 25 ans de guerre et de combats acharnés au Vietnam que la trêve actuelle n'est pas respectée et qu'elle ne pourra pas être respectée sans un changement d'attitude de la part des adversaires en cause ne diminue en rien la valeur des opérations de maintien de la paix et de la politique du gouvernement canadien qui est prêt à participer et à contribuer à de tels efforts pour édifier la communauté mondiale.

[Français]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, lorsque le Canada a été sollicité par les pays en cause dans la guerre du Vietnam pour faire partie de la Commission internationale de surveillance et de contrôle du cessez-le-feu, nous avons donné notre accord, parce que nous croyons que le Canada ne peut refuser de contribuer à faire régner la paix dans le monde.

Tant que les parties en cause dans ce conflit ont manifesté un tant soit peu de bonne volonté et que l'espoir de voir les hostilités cesser a existé, nous avons appuyé les efforts de la délégation canadienne au sein de la Commission. Toutefois, il faut bien se rendre à l'évidence que le cessez-le-feu est un mythe. Les hostilités continuent de plus belle, et ce n'est que par miracle qu'il n'y ait pas eu plus de morts au sein de la Commission, qui a dû remplir son mandat sous le feu des mitrailleuses et sous les bombes.

L'infiltration des bataillons communistes en provenance du Vietnam du Nord, les bombardements américains au Cambodge, sont autant de gestes hostiles qui démontrent que les parties en cause ne sont pas prêtes à cesser la lutte.

Par conséquent, nous croyons qu'il est logique de retirer la délégation canadienne de la Commission, tout en espérant que ce geste saura faire réfléchir les pays en cause dans cette guerre «ruineuse».

Toutefois, continuons à affirmer notre disponibilité et notre désir de servir la paix partout où nous serons sollicités et où notre concours sera vraiment utile.

Si un véritable cessez-le-feu s'instaure au Vietnam, et si les parties en cause dans ce conflit mettent fin à leurs actes d'agression, nous pourrions retourner au Vietnam pour contribuer à l'établissement d'une paix durable.

Mais nous croyons que le gouvernement agit sagement en retirant notre délégation du Vietnam avant que d'autres soldats canadiens soient victimes de cette guerre qui n'a jamais cessé.

En terminant, monsieur le président, j'aimerais également, au nom de mon parti et au nom de mes collègues de la Chambre, présenter mes hommages à notre ambassadeur, M. Gauvin, ainsi qu'à nos vaillants soldats qui ont su si bien faire preuve de bravoure et d'impartialité.

* * *

● (1440)

VOIES ET MOYENS

DÉPÔT DE NOUVELLES MOTIONS RELATIVES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

[Traduction]

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais déposer deux avis de motions de voies et moyens ayant trait aux impôts sur le revenu,